



Nouvelles obligations de traçabilité dans la valorisation des terres excavées

SPPPI – Le Havre - 23 Novembre 2021



Sommaire

Synthèse de la réglementation AGECE (fin 2021)

Traçabilité des terres excavées, sédiments et déchets

Registre chronologique

Registre National

Le Portail National de déclaration déchets, terres et sédiments

Synthèse

Loi AGECE (loi n°2020-105 du 10/02/2020)

Traçabilité des terres excavées (TEX)

Sortie du statut de déchet (SSD) des TEX

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021

Décret n°2021-380 du 01 avril 2021

Arrêté du 19 juin 2015 (modifié par l'arrêté du 1^{er} avril 2021)

Arrêté du 04 juin 2021

Renforcement des conditions de traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

- Registre Chronologique
- Télétransmission obligatoire pour certains acteurs des informations relatives aux déchets, terres excavées et sédiments **à compter du 01 janvier 2022** :
 - Qualité, nature, origine et destination des TEX
 - Moyen de transport, mode de traitement ou d'élimination
- **Création de 2 bases de données électroniques centralisées** :
 - Registre national des déchets, des terres excavées et des sédiments
 - Système de gestion des bordereaux de suivi de déchets (BSD)

Absence de passage obligatoire par une ICPE/IOTA pour la SSD

Critères de contrôle par un tiers de l'opération de valorisation :

- Application par le producteur/détenteur du déchet d'un système de gestion de la qualité couvrant les processus de contrôle des critères de SSD :
 - Autocontrôle de l'opération de valorisation à mettre en œuvre
 - Conservation pendant 3 ans par la personne réalisant l'opération de valorisation de photos détaillées et d'un échantillon représentatif de chaque lot ayant perdu son statut de déchet
- Contrôle de l'opération de valorisation par un tiers :
 - Accrédité selon la certification NF EN ISO 14001
 - Périodique : contrôle initial puis à minima tous les 3 ans (10 ans sous conditions)

Critères de SSD :

- Préparation en vue d'une utilisation en génie civil ou aménagement
- Respect des guides de valorisation reconnus par le MTE : DGPR/BRGM d'avril 2020 + Cerema/UMTM (à paraître ; en attendant : CEREMA 2011)
- Contenu :
 - Du contrat de cession entre la personne réalisant la préparation et le site receveur
 - De l'attestation de conformité à réaliser par la personne réalisant la préparation
- Numérotation unique des lots
- Description des procédures qualité à mettre en œuvre

Arrêté du 31 Mai 2021 (contenu des registres)

Traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021

Synthèse

Renforcement des conditions de **traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**

1. Nécessité de tenue de **registre chronologique** (R. 541-43-1) pendant 3 ans (hors télétransmission)
2. Création de **2 bases de données électroniques centralisées** :
 - REGISTRE NATIONAL DES DÉCHETS, DES TERRES EXCAVEES ET DES SEDIMENTS
 - SYSTÈME DE GESTION DES BORDEREAUX DE SUIVI DE DECHETS (BSD)

Pour certains acteurs:
télétransmission obligatoire aux pouvoirs publics des informations relatives aux déchets, terres excavées et sédiments à compter du **1er janvier 2022**

Quantité, nature, origine, destination

Moyen de transport, mode de traitement ou d'élimination

Registre chronologique

Registre chronologique

Arrêté du 30 Mai 2021

- Public concerné: « les personnes produisant ou expédiant des terres excavées et des sédiments, les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers, les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de terres excavées et sédiments, et les personnes valorisant des terres excavées et des sédiments »
- Contenu et données à collecter (terres)
 - **Section 2 : Terres excavées et sédiments (suivant 4 profils)**

Registre chronologique

Arrêté du 30 Mai 2021

- Contenu et données à collecter (Section 2 : Terres excavées et sédiments, suivant 4 profils, Articles 6-7-8-9)
- Date:

Arrêté du 30 Mai 2021 - Section 2 (Terres et sédiments)	Courtier	Producteur	Transporteur	Entrant/platefor
	Article 9	Article 7	Article 8	Article 6
a) Date				
- date de l'expédition des terres excavées et sédiments ;		x		
- date de réception				x
- date d'enlèvement			x	
- date de déchargement			x	
- date d'acquisition des terres excavées et sédiments par le négociant, ou la date de début de gestion des terres excavées etsédiments par le courtier	x			
- date de cession des terres excavées et sédiments par le négociant, ou la date de fin de gestion des terres excav	x			

Registre chronologique

Arrêté du 30 Mai 2021

- Contenu et données à collecter (Dénomination..)

Arrêté du 30 Mai 2021 - Section 2 (Terres et sédiments)	Courtiers	Producteur	Transporteur	Entrant/platefor
b) Dénomination, nature et quantité :				
- Dénomination usuelle	X	X	X	X
- lorsque les terres excavées et sédiments ont le statut de déchet, code du déchet au regard de l'article R. 541-7 du code de	X	X	X	X
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets, mentionnés aux articles R. 541-45 du code de l'environnement;	X	X	X	X
- le cas échéant, le code du déchet mentionné aux annexes VIII et IX de la Convention de Bâle susvisée ;	X	X	X	X
- les données issues de l' analyse chimique des terres excavées et sédiments lorsque cette analyse est nécessaire pour valoriser ou éliminer les terres excavées et sédiments, ou lorsque ces données sont disponibles ;	X	X	X	X
- s'il s'agit, ou non, de déchets POP, au sens de la définition de l'article R. 541-8 du code de l'environnement	X	X	X	X
- la quantité de terres excavées et sédiments exprimée en tonne ou m3 ;	X	X	X	X

Registre chronologique

Arrêté du 30 Mai 2021

Contenu (Origine)

Arrêté du 30 Mai 2021 - Section 2 (Terres et sédiments)	Courtier	Producteur	Transporteur	Entrant/platefor
	Article 9	Article 7	Article 8	Article 6
c) Origine et transport des terres excavées et sédiments :				
– la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse du producteur initial des terres excavées et sédiments ;	x	x	x	x
- la ou les parcelles cadastrales du lieu de production des terres excavées et sédiments avec leurs identifications, ou, en cas de domaine non cadastré, l'identification précise du lieu géographique de production ;	x	x	x	x
– L'identifiant du terrain lorsque les terres ont été extraites d'un terrain placé en secteur d'information sur les sols au titre de l'article L. 125-6 ;	x	x	x	x
– la raison sociale et le numéro SIRET et l'adresse de l'établissement expéditeur des terres excavées et sédiments ;				x
– l'adresse de prise en charge lorsque celle-ci se distingue de l'adresse de l'établissement ;			x	x
– la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse de la personne auprès de laquelle les terres excavées et sédiments ont été acquis ou pris en charge ;	x			
- l'adresse de la prise en charge lorsque celle-ci se distingue de l'adresse de la personne auprès de laquelle les terres excavées et sédiments ont été acquis ou pris en charge	x			
– la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse de la personne remettant les terres excavées et sédiments au transporteur ou au collecteur ;			x	
– l'adresse de la personne remettant les terres excavées et sédiments au transporteur ou au collecteur			x	
– le cas échéant, la raison sociale et le numéro SIRET du courtier ou du négociant, et leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-56 du code de l'environnement, si les terres excavées ou les sédiments sont gérés par un courtier ou un négociant ;		x		x
– la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse du ou des transporteurs, et s'il y a lieu, leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;	x	x		x
– le cas échéant, la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse des établissements où les terres excavées et sédiments ont été préalablement triés, entreposés, regroupés ou traités depuis leur production ;	x			
- le numéro d'immatriculation du ou des véhicules transportant les terres excavées et sédiments ;			x	
- dans le cas de déchets dangereux, selon le cas, le code transport lié aux réglementations internationales relatives au transport international des marchandises dangereuses par route, au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses, au transport de matières dangereuses sur le Rhin, ou au transport maritime de marchandises dangereuses ;			x	

Registre chronologique

Arrêté du 30 Mai 2021

■ Contenu et données à collecter (Destination)

Arrêté du 30 Mai 2021 - Section 2 (Terres et sédiments)	Courtier	Producteur	Transporteur	Entrant/platefor
	Article 9	Article 7	Article 8	Article 6
d) Destination et opération de traitement :				
– la raison sociale et le numéro SIRET et l'adresse de l'établissement/personne vers lequel des terres excavées et sédiments sont expédiées ;	x	x	x	
- l' adresse de destination lorsque celle-ci se distingue de l'adresse de l'établissement ;		x		
– le code du traitement qui va être opéré selon les annexes I et II de la directive susvisée ;	x	x		x
– lorsque les terres excavées et sédiments sont valorisés en remblayage , notamment dans le cadre d'un projet d'aménagement ou en lien avec des infrastructures linéaires de transport, ou dans le cadre d'une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, les parcelles cadastrales de destination avec leur identification, ou, en cas de domaine non cadastré, l'identification précise du lieu géographique de valorisation ;	x	x		x
- la raison sociale, le numéro SIRET et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge les terres excavées et sédiments, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement	x			
– la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.	x	x		
– le cas échéant, le numéro du document prévu à l'annexe VII du règlement (CE) n° 1013/2006 susvisé ou le numéro de notification et numéro de saisie du document prévue à l'annexe I-B du règlement n° 1013/2006 susvisé ;	x	x		x
- le cas échéant, le code de traitement mentionné à l'annexe IV de la Convention de Bâle susvisée.		x		x

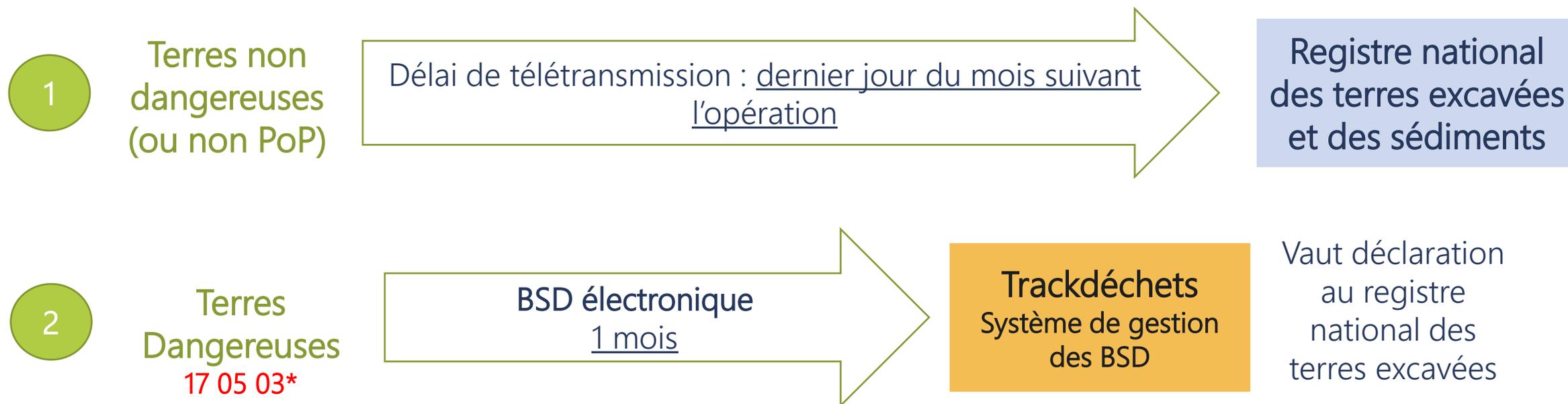
Registre national

Registre des terres excavées et des sédiments

- Registre national commun déchets, terres et sédiments
- Télétransmission des données :
 - **Public concerné: « les personnes produisant ou traitant des terres excavées et sédiments, y compris les personnes effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments et les personnes exploitant une installation de transit ou de regroupement de terres excavées et sédiments »**
 - Non concernés: Courtiers et transporteurs (doivent par contre tenir le registre chronologique)
 - Consultation après déclaration: les données transmises au registre restent accessibles à l'utilisateur ayant effectué la télétransmission (en cas de contrôle)

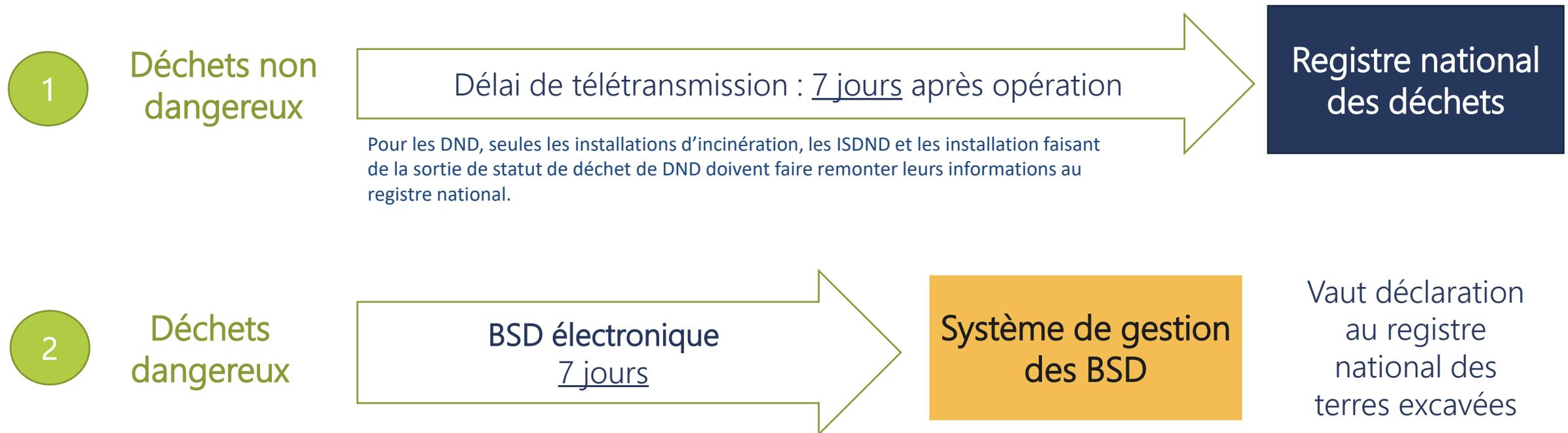
Gestion de terres excavées et sédiments

- 2 voies de télétransmission possibles :



Déchets dangereux/non dangereux

- Cas de figures :



Exonérations de télétransmission

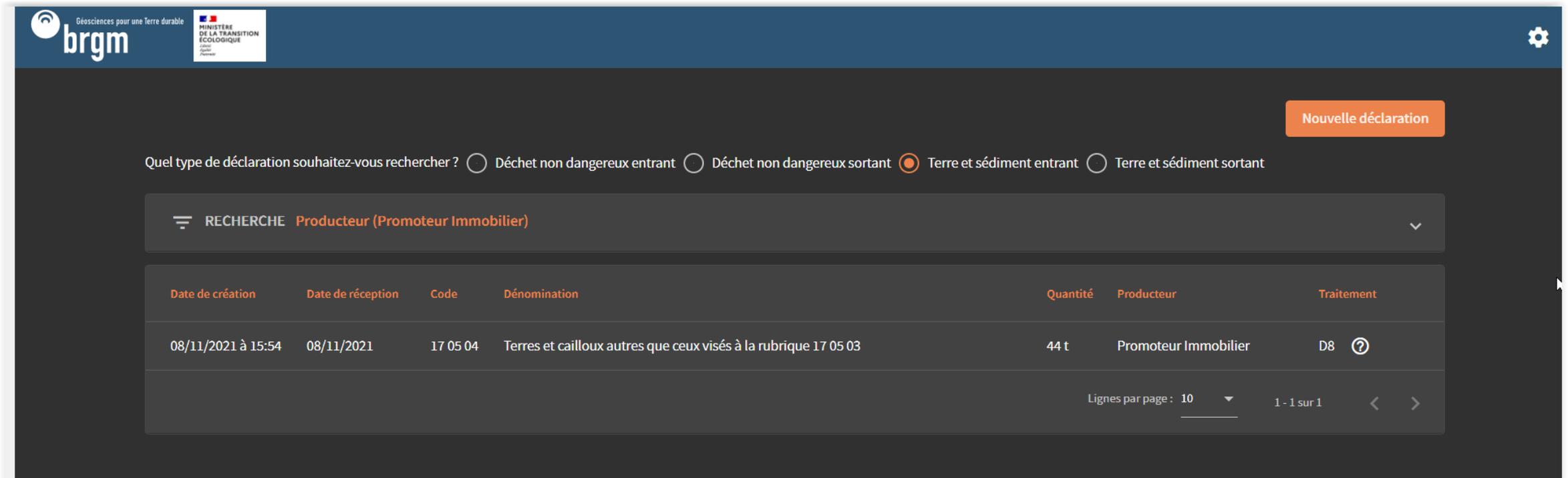
- Exonération du Registre national des TEX et sédiments :
 - Si réemploi des TEX au sein de l'emprise des travaux/ICPE, dans la limite maximale de 30 km entre l'emplacement de l'excavation et l'emplacement de leur réemploi
 - Si réemploi des sédiments dans l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau
 - Si le volume total ou par opération de valorisation de TEX ou sédiments n'excède pas 500 m³

Portail national de déclaration

Mise en place pour le 1^{er} Janvier 2022

Accueil du portail national

- Accès « Nouvelle déclaration » ou « Recherche » (consultation/édition)



The screenshot shows the homepage of the national portal. At the top, there is a dark blue header with the BRGM logo (Géosciences pour une Terre durable) and the French Ministry of Ecological Transition logo. A gear icon for settings is in the top right. Below the header, there is an orange button labeled "Nouvelle déclaration".

Below the button, there is a search filter section: "Quel type de déclaration souhaitez-vous rechercher ?" with four radio button options: "Déchet non dangereux entrant", "Déchet non dangereux sortant", "Terre et sédiment entrant" (which is selected), and "Terre et sédiment sortant".

Below the filter, there is a search bar with the text "RECHERCHE Producteur (Promoteur Immobilier)".

Below the search bar, there is a table with the following columns: "Date de création", "Date de réception", "Code", "Dénomination", "Quantité", "Producteur", and "Traitement".

Date de création	Date de réception	Code	Dénomination	Quantité	Producteur	Traitement
08/11/2021 à 15:54	08/11/2021	17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	44 t	Promoteur Immobilier	D8 ?

At the bottom of the table, there is a pagination control: "Lignes par page : 10" with a dropdown arrow, "1 - 1 sur 1", and navigation arrows.

Portail national : création d'une déclaration

Nouvelle déclaration

DÉCHET NON DANGEREUX ENTRANT

DÉCHET NON DANGEREUX SORTANT

DÉCHET DANGEREUX

TERRE ET SÉDIMENT ENTRANT

TERRE ET SÉDIMENT SORTANT

Annuler

autres que ceux visés à la rubrique 17.05.03

Orientation du déclarant suivant les catégories déchets/terres

- Déchets non dangereux (DND)
- Déchets dangereux (DD): redirection vers les système BSD trackdéchets
- Terres (non dangereuses): réorientation possible si présence de PoP (Définitions dans R. 541-8 du Code de l'Environnement et directives européennes)

Consultation des données (entrant/sortant)

[Nouvelle déclaration](#)

Quel type de déclaration souhaitez-vous rechercher ? Déchet non dangereux entrant Déchet non dangereux sortant Terre et sédiment entrant Terre et sédiment sortant

☰ RECHERCHE **Producteur (Promoteur Immobilier)** ^

Date de création  Date de réception  Code

Quantité  Producteur
Promoteur Immobilier

[TOUT RÉINITIALISER](#) [VALIDER](#)

Date de création	Date de réception	Code	Dénomination	Quantité	Producteur	Traitement
08/11/2021 à 15:54	08/11/2021	17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	44 t	Promoteur Immobilier	D8 

Lignes par page : 10  1 - 1 sur 1  

Details

- Site d'origine: adresse postale ou parcelle cadastrée
- Producteur
- 1 ou plusieurs transporteurs par transfert
- Expéditeur: pour registre entrant

Producteur ?

 **Promoteur Immobilier**
12345678900012
1 avenue des champs
élysées
75008 Paris

Expéditeur

 **Travaux Durand et fils**
12345678900023
2 rue de Colmobs
92000 Nanterre

+ ADRESSE DE PRISE EN CHARGE ?

Transporteurs (1) ?

+ AJOUTER UN TRANSPORTEUR

 **Transport Dupont et fils**
12345678900025
2 rue de Valmy
91000 paris

Site ?

Si vous n'avez pas l'intitulé exact du site de production de la terre excavée,
Les terres viennent-elles de parcelles cadastrées ? Oui Non

 **43.591373, 1.469349**

Identifiant du terrain (facultatif) ?

Appels d'offre

Traçabilité: outils et pratiques



Cahier des charges

- Exigences pour MoE/Entreprises de travaux
 - **Compilation des lettres de voiture/BSD/Facturation des centres**
 - **Utilisation d'un outil de digitalisation**
- Outils possibles (Soltracing)
 - **Ubysol : capteurs connectés**
 - **Caméras connectées**
 - ...

Ubysol: capteurs géolocalisés



Appairage capteur/plaque

Création du BSD
Saisie du chargement

Départ: Notification transporteur

- Vérification à l'entrée vs email reçu au départ
- Détection Vidage (Bon de déchargement)
- Identification & relation au DAP d'origine

Tableau de bord et export des données

N°	Date départ	Date arrivée	Volume	Plaque	Camion	Transporteur	Type de Site	Etat Association	Notes
8	08/28	08/28	361	Plaque K3 Villeneuve	0101708	ENERGY ET PAUL	K3	Bonnes Services	✗
7	08/28		361	Plaque K3 Villeneuve	1101070	ENERGY ET PAUL	K3	Bonnes Services	
6	08/28		361	Plaque K3 Villeneuve	0310000	ENERGY ET PAUL	K3	Bonnes Services	
5	07/26	08/03	361	Plaque K3 Villeneuve	0810000	ENERGY ET PAUL	K3	Bonnes Services	✗

Import ou déclaration
des mailles chantiers
+ création des AP

Caméra autonome (remblais..)

Site receveur



Dashboard

21 018 m³ 21 018 m³ 21 018 m³ 4 000 m³

Chantiers Réception potentielle Linéaire Espace verti Sous-Soliment

LISTE DES OTR

Zone Act	A	B	C	D	E	F	G
	Debut Passage	Fin Passage	Dechargement	Plaque	Type	Texte	Images
1	08/06/2021 16:45:09	08/06/2021 16:45:09		FS821NH	Fourgonnette	EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211154102
2	08/06/2021 16:45:09	08/06/2021 16:45:09	0:00:11	FT523DK	Fourgonnette	EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211154102
3	08/06/2021 16:44:58	08/06/2021 16:44:58	0:00:11	FT523DK	Fourgonnette	EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211154102
4	08/06/2021 15:41:07	08/06/2021 15:41:09	0:00:02	FE384VQ	Tracteur	MAN - HELP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211152738
5	08/06/2021 15:27:38	08/06/2021 15:27:38		FX156LZ	Remorque 3 ESSIEUX	SCANIA - MARREL	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211152738
6	08/06/2021 15:22:17	08/06/2021 15:27:38	0:05:21	FF708SE	Tracteur	SCANIA - MARREL	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211152738
7	08/06/2021 15:20:15	08/06/2021 15:20:15		EQ845SW	Tracteur	SCANIA - MARREL - EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211152015
8	08/06/2021 15:08:12	08/06/2021 15:08:12		EQ822SW	Tracteur	DAF - MARREL - EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211150812
9	08/06/2021 15:01:53	08/06/2021 15:01:53		EQ815SW	Tracteur	Minitels DAF	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211150153
10	08/06/2021 14:40:28	08/06/2021 14:40:28		FE334LV	Inconnu	SCANIA - MARREL - EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211144028
11	08/06/2021 14:40:28	08/06/2021 14:40:28		EN095AV	Inconnu	SCANIA - MARREL - EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211144028
12	08/06/2021 14:40:28	08/06/2021 14:44:43	0:04:17	FF708SE	Tracteur	SCANIA - MARREL - EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211144028
13	08/06/2021 14:36:32	08/06/2021 14:36:32		EG138AC	Inconnu	SCANIA - MARREL	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211143632
14	08/06/2021 13:11:33	08/06/2021 13:11:34	0:00:01	FF708SE	Tracteur	SCANIA - MARREL	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211131133
15	08/06/2021 13:09:56	08/06/2021 13:09:56		FE384VQ	Tracteur	MAN - HELP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211309566
16	08/06/2021 12:46:53	08/06/2021 12:46:53		EQ833SW	Tracteur	DAF	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211124653
17	08/06/2021 12:31:33	08/06/2021 12:31:33		EQ822SW	Tracteur	DAF - MARREL	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211123133
18	08/06/2021 12:21:15	08/06/2021 12:21:16	0:00:01	FT523DK	Fourgonnette	EPTP	https://viewer.soltracing.fr/index.php?timestamp=08-06-20211122115

Modem 4G autonome

Capture Images



Détection de plaques

- Registre automatisé
- Recap Mail/jour/semaine
- Gestion de flotte (types de bennes)
- Déclaration des tonnages